



Registre des délibérations du Conseil Communautaire du 22 Novembre 2021 à 19 heures

Sommaire

| | |
|---|---|
| Affaires Générales | 2 |
| <i>Election du secrétaire de séance</i> | 2 |
| <i>Approbation du compte rendu du 18 octobre 2021</i> | 2 |
| <i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i> | 2 |
| Administration générale..... | 3 |
| 20211122-01 – Avenant au marché de travaux de la ZAE et de la déchetterie de Peillonex ; | 3 |
| 20211122_02 – Modification statutaire du SM3A : intégration de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre en remplacement du SIVM du Haut-Giffre ; | 4 |
| 20211122_03 – Validation du projet d'aménagement de la future ZAE de la Place de MEGEVETTE ; | 5 |
| Présentation des dossiers en cours..... | 7 |
| 20211122-04 - Réunion de la CLECT du 15 novembre 2021 - présentations des discussions | 7 |
| 20211122-05 - Présentation de la dématérialisation des actes d'urbanisme ; | 7 |
| Questions et informations diverses | 7 |
| Calendrier des prochaines réunions et commissions : | 7 |
| Moment de convivialité..... | 8 |



L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle des Fêtes de Faucigny, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice

Date de convocation : 16 novembre 2021
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués donnant pouvoir : 05

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Isabelle ALIX, Bruno FOREL, Danielle ANDREOLI-GRILLET, Daniel REVUZ, Luc PATOIS, Mélanie LECOURT, Max MEYNET-CORDONNIER, Allain BERTHIER, Catherine BOSC, Christian RAIMBAULT, René CARME, Gabriel MOSSUZ, Antoine VALENTIN, Elisabeth BEAUPOIL, Franz LEBAY, Yves PELISSON, Valérie PRUDENT, Joël BUCHACA, Laurette CHENEVAL, Pascal POCCHAT-BARON, Corinne GRILLET, Michel STAROPOLI, Martial MACHERAT, Maryse BOCHATON, Gérard MILESI, Maryse BOCHATON Paul CHENEVAL, Olivier WEBER, Jocelyne VELAT sont arrivés au sujet N°2

Délégués excusés :

Marion MARQUET donne pouvoir à Bruno FOREL
Guillaume HAASE donne pouvoir à Luc PATOIS
Sabrina ANCEL donne pouvoir à Gabriel MOSSUZ
Marie-Liliane GRONDIN donne pouvoir à Antoine VALENTIN
Isabelle CAMUS donne pouvoir à Pascal POCCHAT BARON. Madame CAMUS est arrivée au sujet N°4

Délégués absents :

Aucun

Mélanie LECOURT est désignée secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Un représentant de MARCELLAZ est proposé comme secrétaire de séance. Mélanie LECOURT est désignée à l'unanimité des membres comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 18 octobre 2021

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 18 octobre 2021 envoyé en pièce jointe, est soumis à l'approbation du conseil communautaire. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

Le Président a pris la décision suivante :

- En date du 26 octobre 2021, le président a décidé de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie CAF74 pour le financement de la construction d'une crèche sur Onnion en remplacement de celle existante ;



Le Bureau communautaire a pris la décision suivante :

- En date du 08 novembre 2021, le Bureau communautaire a décidé de signer avec la communauté de communes de la Vallée Verte, une convention de financement pour l'emploi partagé d'Emilie MACHEDA, agent en charge de la rédaction du Contrat de Relance et de Transition Ecologique CRTE ;

Administration générale

20211122-01 – Avenant au marché de travaux de la ZAE et de la déchetterie de Peillonex ;

Monsieur le Président rappelle au conseil qu'une procédure de marché public de travaux a été lancée pour l'aménagement de la zone d'activités économiques et la construction de la déchetterie sur Peillonex. Ont été attribués par délibérations des conseils communautaires de novembre 2019, janvier et février 2020, les 6 lots suivants :

- Lot 1 – Terrassements et réseaux
- Lot 2 – Génie civil
- Lot 3 – Voiries, bordures et signalétique
- Lot 4 – Espaces verts
- Lot 5 – Clôtures et portails
- Lot 6 – Contrôle d'accès

Lors de la réalisation des travaux, différentes modifications du projet sont apparues nécessaires ou opportunes.

Avenant du Lot 3 - Voiries, bordures et signalétique - Entreprise EIFFAGE pour 59 669 euros HT

Un ajout de bordures afin d'assurer la pérennité de la voirie correspond à + 17 480 € HT dans l'avenant proposé. Lors de la réalisation des travaux, il a été décidé de créer un parking plus adapté aux activités du SRB devant le bâtiment de l'intercommunalité. En effet afin de répondre aux besoins du syndicat, il a été décidé en concertation de construire un parking de 12 places. Cette construction, pour un montant de 42 189 € HT, fera l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, s'agissant de sols perméables au niveau des emplacements de parking.

Monsieur le président sollicite donc l'assemblée pour l'autoriser à signer un avenant avec la société EIFFAGE. Il indique qu'un bilan final de l'opération sera effectué en conseil communautaire après la réalisation des travaux de second œuvre de la déchetterie.

| N° lot | Intitulé | Entreprise | Montant initial HT | Montant initial TTC | Montant avenant HT | Montant avenant TTC | Proportion avenant (%) | Nouveau montant total HT | Nouveau montant total TTC |
|--------|-----------------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|------------------------|--------------------------|---------------------------|
| 1 | Terrassements et réseaux | SAS GERVAIS GILLES | 603 187,00 € | 723 824,40 € | | 0,00 € | 0,00% | 603 187,00 € | 723 824,40 € |
| 2 | Génie civil | DECREMPS BTP | 486 500,00 € | 583 800,00 € | | 0,00 € | 0,00% | 486 500,00 € | 583 800,00 € |
| 3 | Voiries, bordures et signalétique | EIFFAGE ROUTE | 218 988,50 € | 262 786,20 € | 59 669,00 € | 71 602,80 € | 27,25% | 278 657,50 € | 334 389,00 € |
| 4 | Espaces verts | NATUR DECOR | 16 738,00 € | 20 085,60 € | | 0,00 € | 0,00% | 16 738,00 € | 20 085,60 € |
| 5 | Clôtures et | ROGUET | 88 652,00 € | 106 382,40 € | | 0,00 € | 0,00% | 88 652,00 € | 106 382,40 € |
| 6 | Contrôle d'accès | ESPACS | 70 014,70 € | 84 017,64 € | | 0,00 € | 0,00% | 70 014,70 € | 84 017,64 € |
| | | | 1 484 080,20 € | 1 780 896,24 € | 59 669,00 € | 71 602,80 € | 4% | 1 543 749,20 € | 1 852 499,04 € |



Vu le code de la commande publique 2019 ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 31 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE l'avenant proposé à hauteur de 59 669 euros HT avec l'entreprise EIFPAGE ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ces avenants ;

**Délibération transmise au représentant de l'État
le 09 décembre 2021**

20211122_02 - Modification statutaire du SM3A : intégration de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre en remplacement du SIVM du Haut-Giffre ;

Monsieur le Président informe les membres que la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a demandé à adhérer au Syndicat d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords SM3A en lieu et place du syndicat du Haut-Giffre, en prévision de sa dissolution au 01 janvier 2022. Le conseil syndical en date du 07 octobre 2021 a accepté cette demande d'adhésion. Il convient maintenant que chaque membre accepte cette adhésion.

Vu les lois : 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) codifiant notamment l'article L213-12 du Code de l'Environnement relatif aux Etablissements publics territoriaux de Bassin (EPTB) et aux Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE), et 2016-1087 pour la Reconquête de la Biodiversité, de la nature et des paysages (Biodiversité) ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment le chapitre unique du titre I du 7ème livre de la 5ème partie, relatif aux syndicats mixtes ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles : L211-7 relatif à la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et L213-12 relatif aux Syndicats mixtes EPTB et EPAGE ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°12-007 de Monsieur le Préfet coordinateur de Bassin Rhône Méditerranée définissant le périmètre d'intervention du SM3A en qualité d'EPTB ;

Vu l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2017-0103 du 29 décembre 2017 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)

Vu la délibération 2021-051 de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) sollicitant l'adhésion au SM3A au 1^{er} janvier 2022 au bloc commun de compétences GEMAPI ainsi qu'aux compétences optionnelles en prévision de la dissolution du SIVM du Haut Giffre au 31 décembre 2021 ;

Considérant que le législateur a octroyé aux EPCI à fiscalité propre la possibilité de transférer l'exercice de la compétence GEMAPI à tout EPTB (structure coordinatrice garante de la solidarité de bassin) et EPAGE (Etablissement public d'Aménagement et de Gestion de l'eau, structure opérationnelle porteuse des maîtrises d'ouvrage des études et travaux de restauration des cours d'eau et de protection contre les crues) ;

Considérant la demande d'adhésion de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre au 1^{er} janvier 2022 en prévision de la dissolution du SIVM du Haut Giffre le 31.12.2021 au bloc commun de compétences GEMAPI ainsi qu'aux compétences optionnelles du syndicat ;

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 34 votants, le conseil communautaire :

- APPROUVE les modifications suivantes dans les statuts du SM3A :
 - ✓ « Article 2 périmètre d'intervention : » le second paragraphe est remplacé par :



« Le syndicat mixte est composé de collectivités, EPCI à fiscalité propre et syndicats du périmètre de l'EPTB pour l'exercice des champs de compétence GEMAPI qu'elles/ils lui transfèrent, pour le bassin versant de l'Arve :

- Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) incluant le bassin versant de l'Eau Noire (Vallorcine) ;
 - Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc (CCPMB) ;
 - Communauté de communes Cluses Arve et Montagne (2CCAM) ;
 - Communauté de Communes du Haut-Chablais (communes des Gets, de Bellevaux et de la Côte d'Arbroz) ;
 - Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) (représentant la Communauté de Communes Arve et Salève et Contamine-sur-Arve) ;
 - Communauté de communes Faucigny Glières (CCFG), à l'exception de Contamine-sur-Arve ;
 - Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR)
 - Communauté de communes des 4 Rivières (CC4R)
 - Communauté de communes de la Vallée Verte (CCVV)
 - Annemasse les Voirons Agglomération (à l'exception du bassin versant de l'Hermance)
 - Thonon Agglomération (TA) (communes de Bons en Chablais (Foron du Chablais genevois), Veigy-Foncenex (Cours d'eau le Chambet) et Draillant (secteur des Moises)).
 - Communauté de communes de la vallée de Thônes (communes de Grand Bornand, Entremont et Saint Jean de Sixt) ;
 - Communauté de communes des Montages du Giffre (CCMG) ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le président pour l'ensemble des démarches liées à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour transmettre cette décision au SM3A ;

***Délibération transmise au représentant de l'État
le 09 décembre 2021***

20211122_03 – Validation du projet d'aménagement de la future ZAE de la Place de MEGEVETTE ;

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 26 avril 2021, le Conseil Communautaire a reconnu la Zone de La Place de MEGEVETTE comme Zone d'Activités Economiques d'intérêt communautaire. Ce secteur de 0,61ha du territoire de Mégevette, est inscrit au PLU approuvé début 2020, en zone AUx « à vocation d'activités économiques ». Il est aujourd'hui constitué d'un ensemble foncier public, destiné à la création de 3 lots desservis par une voirie existante.

Afin de permettre son aménagement, le conseil communautaire a voté la mise à disposition de cet espace public communal au profit de la CC4R, pour lui permettre de l'aménager durablement, étant ici précisé que l'emprise foncière privée de la commune servant à aménager les 3 lots, reste propriété de la commune de MEGEVETTE. Monsieur le président indique qu'il a retenu le cabinet BORREL pour mener les études nécessaires à l'aménagement et à la viabilisation de cette zone. Il l'a également missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de cette future zone.

Les travaux devraient débuter au 1^{er} semestre 2022 et porteront sur :

- L'aménagement de la voirie pour la circulation



- Le stationnement des véhicules et les cheminements piétons pour traverser la zone depuis le sentier de randonnée,
- La modification des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.
- Le renforcement des réseaux d'eau potable et d'électricité (pose d'un transformateur),

Le coût estimé des travaux est de 313.775,20 € HT. La consultation sera découpée en 3 lots :

- Terrassement et préparation de voiries ;
- Voiries et aménagement de surface
- Réseaux secs et humides

Monsieur le président présente le plan d'aménagement synthétique :



La CC4R a sollicité une aide financière à hauteur de 121 840 euros auprès du conseil départemental dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité.

Où cet exposé, après en avoir délibéré par 32 voix POUR et 2 voix ABSTENTION, le conseil communautaire :

- VALIDE le projet d'aménagement de la future ZAE de La Place à Mégevette ;
- AUTORISE Monsieur le président à lancer la procédure de mise en concurrence pour les travaux et à signer tout document relatif à cette décision ;

**Délibération transmise au représentant de l'État
le 09 décembre 2021**



Présentation des dossiers en cours

20211122-04 - Réunion de la CLECT du 15 novembre 2021 - présentations des discussions

Monsieur le Président souhaite présenter les discussions issues de la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT qui s'est tenue le lundi 15 novembre 2021 à Viuz-en-Sallaz. Il s'agira de présenter les charges pour chaque commune et de des attributions de compensation pour l'année 2021.

Monsieur le Président propose le calendrier suivant :

- Réunion de la CLECT le 07 février 2022
- Réunion de la CLECT le 11 avril 2022
- Réunion de la CLECT le 08 juin 2022

Les réunions se tiendront après le Bureau communautaire

20211122-05 - Présentation de la dématérialisation des actes d'urbanisme ;

Monsieur le Président souhaite présenter le dispositif informatique dédié à la dématérialisation des actes d'urbanisme. Il s'agira de présenter :

- L'outil informatique d'instruction des demandes d'urbanisme partagé avec les communes ;
- La plateforme Internet de saisine par voie électronique SVE des demandes d'urbanisme des habitants ;

Questions et informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions connues :

- Mercredi 24 Novembre 2021 à 16H00 : Bureau du SM3A ;
- Mercredi 24 Novembre 2021 à 19H00 : commission Culture et Patrimoine ;
- Vendredi 26 Novembre 2021 à 12h00 : Bureau du SM4CC ;
- Vendredi 03 décembre 2021 à 08H00 : Bureau syndical du SCoT Cœur du Faucigny ;
- Lundi 06 décembre 2021 à 18H30 : Bureau communautaire ;
- Lundi 06 décembre 2021 à 20H30 : Assemblée générale extraordinaire AGE de la SPI2D4R suivi d'un conseil d'administration ;
- Mardi 07 décembre 2021 à 18H00 (à confirmer) : comité syndical du SM4CC ;
- Mercredi 08 décembre 2021 à 18H30 : commission Développement Economique ;
- Mercredi 08 décembre 2021 à 19H30 : conseil syndical du SRB ;
- Lundi 13 décembre 2021 à 18H30 : Commission Affaires Sociales ;
- Mercredi 15 décembre 2021 à 18H30 : comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny ;
- **Lundi 20 décembre 2021 à 19h00 : Conseil communautaire**

Monsieur le président présente le calendrier des réunions du premier semestre 2022. Il apparaît que la réunion du 08 juin coïncide avec une réunion du SRB. La réunion de Bureau sera donc déplacée.



Madame la Vice-président informe les membres de l'organisation d'une inauguration des travaux réalisés aux crèches de Viuz-en-Sallaz le samedi 11 décembre entre 09H et 11H.

Moment de convivialité

Monsieur le Président informe les membres présents d'un moment de convivialité à l'issue de la réunion avec la mise à disposition de plateaux-repas

Aucune autre question n'est posée, la séance est levée 20h25.